

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Activer un retour sans risque de persécution pour les Erythréens**

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Guignard, Sophie

## Bevorzugte Zitierweise

Guignard, Sophie 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Activer un retour sans risque de persécution pour les Erythréens, 2017 – 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 23.08.2025.

# Inhaltsverzeichnis

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <b>Allgemeine Chronik</b> | 1 |
| <b>Sozialpolitik</b>      | 1 |
| Soziale Gruppen           | 1 |
| Asylpolitik               | 1 |

## Abkürzungsverzeichnis

|            |                                                            |
|------------|------------------------------------------------------------|
| <b>UNO</b> | Organisation der Vereinten Nationen                        |
| <b>EDA</b> | Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten |

---

|             |                                             |
|-------------|---------------------------------------------|
| <b>ONU</b>  | Organisation des Nations unies              |
| <b>DFAE</b> | Département fédéral des affaires étrangères |

# Allgemeine Chronik

## Sozialpolitik

### Soziale Gruppen

#### Asylpolitik

**MOTION**  
DATUM: 01.06.2017  
SOPHIE GUIGNARD

Lors de la session d'été 2017, le Conseil national a discuté la motion Geissbühler (udc, BE): **Activer un retour sans risque de persécution pour les Érythréens**. La motionnante estime qu'il doit être une priorité pour la Suisse de renvoyer en Érythrée les personnes ayant demandé l'asile en Suisse. Inquiète des conséquences que cela pourrait avoir sur ces personnes, l'agrarienne juge nécessaire d'engager des négociations avec le chef du gouvernement, Isayas Afewerki, afin de garantir la sécurité du retour. Le Conseil fédéral, représenté par la ministre de la justice Simonetta Sommaruga, s'est opposé à la motion. La situation politique actuelle en Érythrée ne permet pas de garantir un retour sans risques. De plus, la politique d'asile envers les requérants érythréens est en accord avec ce qui se fait dans d'autres pays d'Europe. Des contacts entre les gouvernements suisses et érythréens ont en outre déjà été établis, mais ne suffisent pas à obtenir les garanties nécessaires à des retours en Érythrée sans risque de persécution. Malgré l'avis du Conseil fédéral, la chambre basse a accepté la motion UDC par 115 voix contre 71, avec 5 abstentions.

**MOTION**  
DATUM: 19.09.2018  
SOPHIE GUIGNARD

La motion Geissbühler (udc, BE) visant à **activer un retour sans risque de persécution pour les Erythréens** a été débattue au Conseil des Etats en septembre, en même temps que la motion du PLR Damian Müller (plr, LU) qui demande «une politique d'asile équitable envers les demandeurs d'asile érythréens». Un troisième objet, plutôt antagoniste des deux précédents, sous la forme d'une pétition citoyenne exigeant un «droit d'asile des Erythréens» figurait également à l'ordre du jour.

Le débat a surtout tourné autour de la situation politique du pays de la corne de l'Afrique. Anne Seydoux-Christe (pdc, JU) a cité le rapport 2017/2018 d'Amnesty International, qui fait état de violations graves des droits humains, tout comme plusieurs rapports de l'ONU, cités par Pascale Bruderer Wyss (ps, AG). Le groupe socialiste, très présent au début du débat, a souligné les démarches du DFAE visant à établir un dialogue avec le gouvernement érythréen, dans le même but que celui poursuivi par les motionnaires, à savoir arriver à des accords migratoires. L'UDC est intervenue, par le truchement du sénateur Germann (udc, SH) qui a déposé une proposition individuelle, alors que son appartenance à la commission responsable de l'objet, lui permettait d'établir une proposition de minorité, ce qui lui a été reproché par plusieurs de ses collègues, qui déploraient un manque de respect des traditions du Conseil d'Etat. La proposition de Germann, à savoir accepter la motion, a donc été refusée par les sénateurs et sénatrices par 24 voix contre 16 avec 2 abstentions.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> BO CE, 2018, p. 694 ss.